

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 février 2014  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités israéliennes**  
**à Jérusalem-est occupée ainsi que dans le reste**  
**du Territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-neuvième année**

**Lettres identiques datées du 6 février 2014, adressées**  
**au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale**  
**et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur**  
**permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation**  
**des Nations Unies**

J'ai le regret de vous informer que la situation continue de se dégrader dans le Territoire palestinien occupé, en raison des menées illégales et provocatrices entreprises par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien et sa terre.

Alors que des pourparlers de paix fragiles sont en cours, Israël continue de commettre des violations graves du droit international, en lançant des attaques militaires surprises dans les villes et les villages, en procédant à des arrestations et détentions quotidiennes et en faisant des blessés parmi les civils palestiniens. Dans le même temps, la Puissance occupante persiste à mener sa vaste campagne d'implantation de colonies de peuplement dans le territoire palestinien, y compris à Jérusalem-Est et alentour. À nouveau, l'intransigeance d'Israël est manifeste pour les Palestiniens et la communauté internationale dans son ensemble, puisque ces actes montrent sans équivoque qu'Israël refuse de renoncer à son statut de Puissance occupante, de mettre réellement fin à l'occupation des terres arabes et palestiniennes dont il a pris possession en juin 1967 et de parvenir à un accord de paix juste, global et durable.

Au mépris du droit et des demandes claires et répétées de la communauté internationale lui enjoignant de cesser toutes les activités de colonisation, Israël poursuit sa campagne de peuplement et ses tentatives de prendre le contrôle, par la force, d'une plus grande fraction de territoire palestinien. À cet égard, le Gouvernement de l'État de Palestine condamne sans équivoque le fait qu'Israël ait tout récemment approuvé la construction de plus de 550 logements à Jérusalem-Est occupée. C'est ainsi qu'hier, mercredi 5 février 2014, la Puissance occupante a décidé d'aller de l'avant, en faisant construire 386 logements dans la colonie de Har Homa, 136 logements à Neve Yaakov et 36 logements à Pisgat Zeev. En outre, nous



avons appris que le Ministère israélien du logement et de la construction avait récemment publié des appels d'offres pour la construction de 208 logements dans la colonie dite de Tel Tamar, située dans la région de Bethléem. Loin de s'employer à mettre fin à son occupation militaire, qui dure depuis quatre décennies, Israël fait, en réalité, tout le contraire. En violation flagrante de la quatrième Convention de Genève et de nombreuses résolutions de l'ONU, Israël continue de renforcer sans vergogne sa mainmise sur le territoire du peuple palestinien, dans l'intention délibérée de modifier la situation démographique et physique sur le terrain afin de préjuger l'issue du conflit. Ces mesures illégales et ces manifestations de mauvaise foi minent, de surcroît, les efforts déployés par la communauté internationale pour faire avancer les négociations de paix vers un règlement définitif du conflit en 2014.

Non contente de construire des colonies, la Puissance occupante continue de démolir des habitations palestiniennes, faisant des dizaines de nouveaux sans-abri parmi les familles palestiniennes, leur imposant des contraintes socioéconomiques et les traumatisant par des déplacements forcés. Nous citerons, notamment, la toute dernière démolition de trois maisons à Beit Hanina et à Sur Bahir, en Cisjordanie occupée, qui a contraint 25 nouveaux Palestiniens à fuir. En outre, le 30 janvier, les forces d'occupation ont démoli la quasi-totalité des structures situées dans une communauté pastorale d'Ein Al-Hilweh et d'Um Al Jamal, dans la région de Tubas, provoquant le déplacement forcé de 66 Palestiniens, dont 36 enfants. De surcroît, le 5 février, cinq familles palestiniennes du quartier de Silwan, à Jérusalem-Est occupée, ont fait l'objet d'ordres de démolition, dont certains devaient être mis à exécution dans les 48 heures. À ce propos, nous rappelons que le déplacement ou le transfert forcé de civils par la Puissance occupante, la destruction de biens civils et les punitions collectives sont autant de violations de la quatrième Convention de Genève, auxquelles il faut mettre fin.

Toujours dans le cadre de ses provocations, Israël continue de mener des raids à travers tout le pays, arrêtant et mettant en détention des dizaines de Palestiniens, y compris dans les régions de Ramallah, Bethléem, Jérusalem, Al-Khalil et Qalqilya. Ces opérations, généralement menées à la faveur de la nuit ou avant l'aube, répandent la terreur, font des blessés parmi les civils et provoquent des dégâts matériels, la Puissance occupante continuant de faire un usage excessif de la force. Dans un raid nocturne lancé à 2 heures (heure de Palestine) le mardi 4 février, des individus circulant à bord d'une quarantaine de véhicules militaires israéliens ont pris d'assaut le camp de réfugiés d'Al-Fara, dans le nord de la Cisjordanie, saccageant des habitations, procédant à des arrestations arbitraires d'hommes et de garçons palestiniens, faisant de nombreux blessés, répandant la terreur et semant la panique parmi les civils.

Qui plus est, les forces d'occupation israéliennes continuent de commettre régulièrement des actes d'agression contre la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, encore et toujours pénalisée par le blocus illégal et immoral que lui impose Israël. Tout récemment, le 31 janvier, une fusillade a fait cinq blessés à Beit Lahiya, dans le nord de la bande de Gaza; elle a été précédée par des frappes aériennes israéliennes qui ont blessé sept Palestiniens et par d'autres frappes lancées sur Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, au cours desquelles quatre Palestiniens ont été blessés et des biens civils ont été détruits dans la région.

Dans le même temps, les colons israéliens extrémistes continuent de terroriser les Palestiniens et de causer des ravages sur leur territoire. Le dimanche 2 février,

des colons de l'implantation de Shilo ont violemment saccagé des terres de culture appartenant à des particuliers palestiniens dans les villages de Sinjil et de Turmus Ayya, près de Ramallah, en Cisjordanie, déracinant plus de 1 600 oliviers et de jeunes arbres qui y avaient été plantés, trois ans plus tôt, dans le cadre d'un projet financé par le Comité international de la Croix-Rouge. On relèvera que cette dernière attaque a été la deuxième du genre menée en une semaine et que de tels actes de violence, de provocation et de destruction sont commis tous les jours par les colons israéliens.

Les propos provocateurs que tiennent constamment les responsables israéliens ne font qu'aggraver la situation : il en va ainsi du dernier commentaire fait par le Ministre israélien du logement et de la construction, Uri Ariel, qui a récemment déclaré : « Je le dis et je le répète, il n'y aura qu'un seul État s'étendant de la Méditerranée au Jourdain : Israël. » Nous condamnons et rejetons tous ces actes de provocation et ces mesures illégales d'Israël qui, contredisant son engagement déclaré en faveur de la solution des deux États, révèlent en fait la vraie nature du gouvernement du Premier Ministre Benyamin Nétanyahou et son intention de nuire, empoisonnent l'atmosphère et sapent la confiance et les efforts de paix déployés avec le soutien de la communauté internationale dans son ensemble.

Tous ces agissements provocateurs et illégaux commis par Israël et les colons israéliens dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ne font qu'intensifier les épreuves endurées par le peuple palestinien et aggraver la situation régnant sur le terrain. La communauté internationale doit rejeter avec fermeté les prétextes fallacieux et injurieux d'Israël, et exiger résolument qu'il mette un terme à toutes les pratiques illégales et qu'il respecte le droit international et les engagements pris à l'échelle internationale. En continuant d'exonérer Israël de ses obligations juridiques, elle ne fait que laisser se dégrader la situation sur le terrain et s'éloigner la perspective d'une solution juste et durable. En exigeant d'Israël qu'il respecte ses obligations, nous devons être clairs et lui demander en même temps l'arrêt immédiat de sa campagne d'implantation, qui hypothèque gravement la viabilité de la solution des deux États et torpille les pourparlers de paix en cours.

La présente lettre fait suite aux 483 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 23 janvier 2014 (A/ES-10/613-S/2014/47), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de l'État de Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Riyadh **Mansour**